

## - Retard sur l'envoi d'un bon de délégation :

La direction reprochait à Jérôme l'envoi en retard d'un bon de délégation pour la nuit du 8 Avril.  
Après enquête, l'inspecteur a établi que ce fait en principe fautif ne pouvait être considéré comme tel.  
Les négociations de fin de conflit se sont achevées tard dans la nuit du 7 au 8 Avril.  
Le 9 Avril était un jour férié.  
Le 10 Avril, Jérôme était à Lyon avec la DRH France pour négocier les **70 €uros d'augmentation**.  
Le 11 et 12 Avril, Jérôme était en déplacement à Paris avec la DRH France pour participer à un CCE.  
La semaine d'après, Jérôme était encore à Paris pour participer à un nouveau CCE.  
En conclusion, après le conflit, Jérôme a eu une forte activité syndicale.  
De plus, le manager de Jérôme a avoué à l'inspecteur que ce retard d'envoi du bon de délégation n'a créé **aucun trouble au bon fonctionnement de l'équipe**.  
Vouloir le licencier pour ce fait est considéré par le code du travail comme « **abusif** ».

### **Pour l'inspecteur du travail cette procédure de licenciement est de la « discrimination syndicale » !!**

L'inspecteur conclut son rapport sur :  
« un lien évident est établi entre la demande de licenciement de Mr Poulet et l'activité syndicale particulièrement soutenue de celui-ci »

**Cette conclusion est sans équivoque :**

Le délégué CGT, Jérôme Poulet, est bien victime de « **discrimination syndicale** » !!

A cela nous pouvons ajouter qu'il a également été victime « **d'harcèlement** » !!

L'aveu même des membres de l'encadrement qui ont expliqué à l'inspecteur que :

« *« Durant le conflit Mr Poulet faisait l'objet d'une attention toute particulière. On avait reçu pour consigne de le suivre dans tous ses déplacements lors de ses activités syndicales »*

Ou, selon les dires de l'inspecteur :

«*Mr Poulet Jérôme s'est vu reprocher, à lui seul, des faits là où d'autres salariés, pourtant dans des positions identiques, n'ont reçu aucune réprimande du management*» »

Démontre bien que **Jérôme a vécu plusieurs jours traqué et harcelé** sous les pressions excessives de tout l'encadrement.

Cet **acharnement** s'est malheureusement confirmé au moment où la direction a décidé d'envoyer un mail every-one pour communiquer des propos faux et totalement calomnieux sur lui

### **La CGT demande à la direction de reprendre le « dialogue social » !!**

La direction va devoir accepter la **victoire des salariés** qui se sont révoltés contre la politique salariale.

Continuer à se venger en mettant des **pressions** sur certains salariés ne mènera à rien !!

Continuer les **poursuites** contre Jérôme Poulet ne mènera à rien !!

Continuer à vouloir **fermer** la porte au dialogue social avec La CGT ne mènera à rien !!

Parce que **La CGT veut œuvrer pour faire avancer les salariés** et par conséquence notre entreprise, nous demandons à notre direction, et au nom de tous les salariés, d'accepter ce que l'histoire a écrit et **d'enterrer leur stupide hache de guerre**. Notre DRH, Philippe Marc, qui a vraisemblablement mal vécu son échec lors du conflit, doit reprendre le dialogue social.

La CGT se refuse d'entrer dans une « pseudo-guerre » avec la direction.

La CGT veut pouvoir éviter toute nouvelle grève dans le futur.

Pour cela, La CGT, qui, à l'évidence, reste une des seules organisations du site à défendre l'intérêt de tout salarié et à ne pas être **achetée** par la direction, doit pouvoir être reçue et entendue lorsque cela est nécessaire.

**Ecouter La CGT  
c'est écouter les salariés !!**

### **La parole est à Jérôme :**

« Je tiens à remercier tous les salariés qui m'ont soutenu et qui n'ont jamais cru les mensonges que la direction et le management faisaient courir à mon sujet. J'ai toujours eu conscience que lorsqu'on décide de devenir représentant du personnel c'est soit, comme le font la plupart des autres syndicats sur Rousset, on mange à la gamelle avec le patron et à partir de là, on vie tranquille sur le site et on fait rien pour les salariés, soit, on est revendicatif et on défend les salariés et par conséquence, on se met à dos le patron. D'où la situation que j'ai vécu. J'en ai beaucoup souffert, Pour autant, j'ai fait le choix de ne pas attaquer les salariés du service RH qui ont fait de fausses attestations à mon sujet. J'imagine toutes les pressions que la direction a dû leur faire subir. En revanche, je me réserve le droit de porter plainte à titre personnel contre la DRH pour discrimination et harcèlement. Pour ce qui est de la situation syndicale, je soutiens pleinement la position de mon organisation qui demande à notre direction de se ressaisir et de rétablir le dialogue social. L'avenir social de notre entreprise ne se fera pas sans moi et La CGT. Quand je vois que notre PDG s'est encore augmenté de plus de 70% son salaire et que nos actionnaires ont une nouvelle fois pris plus que de raison des rémunérations sous forme de dividendes, je me dis qu'il doit nous rester encore beaucoup de travail à faire ensemble pour espérer voir un jour un plus grand partage des richesses que NOUS créerons !! »